



SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014

à
20H30

PRESENTS :

**LACOUME ; BARTHE ; RICHARD ; BOURREZ ; PRADELS-ROUILLE ;
VOINESON ; GABAS ; SEVERIN ; DREILLARD.**

**ABSENTS : COLIN donne pouvoir à VOINESON.
PICQ donne pouvoir à LACOUME.**

SECRETAIRE DE SEANCE: PRADELS-ROUILLE.

DATE DE CONVOCATION : 02/10/2014.

Le Compte rendu de la réunion du 29 Juillet 2014 est accepté et voté à l'unanimité des membres présents.

1) AVANCEMENT DE GRADE/PERSONNEL COMMUNAL :

Adjoint Administratif 1ere Classe.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à l'avancement de grade suivant pour Mme JOURDANNAUD Marie-Christine.

Les démarches administratives nécessaires doivent être réalisées.

2) VOIRIE COMMUNALE :

Transformation lieu dit PEYREFUS

Une agglomération se définit comme étant un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés dont l'intervalle n'excède pas 50 mètres, situés de part et d'autre d'une voie. Par conséquent le positionnement des panneaux d'entrée et de sortie doit être réalisé au plus proche du bâti.

La vitesse en agglomération est limitée à 50Km/h.

Plusieurs habitants nous remontent souvent des soucis de sécurité routière dans la traversée de Peyrefus (RD122^{E7}).

En effet cette pénétrante supporte un trafic important et des vitesses excessives cela malgré l'étroitesse de la voie.

Considérant l'existence du support bâti, il est proposé de classer le hameau de "Peyrefus" en agglomération et ainsi de limiter la vitesse à 50Km/h entre le PR0 +125 et le PR0+550.



**Ces propositions sont votées comme suit : POUR : 8 +2 pouvoirs = 10
CONTRE : 1 (DREILLARD)
ABSTENTIONS : 0**

Transformation lieu dit LE TEMPLE

Cette pénétrante (RD 11^E) en provenance de La Sauve, Targon par Blésignac supporte un trafic intense toute la journée et plusieurs habitants se sont plaints à plusieurs reprises des vitesses excessives.

Considérant l'existence du support bâti, il est proposé de classer le hameau de "LE TEMPLE" en agglomération et ainsi de limiter la vitesse à 50Km/h entre le PR2 + 874 et le PR3+150.

Ces propositions sont votées comme suit :

**POUR : 8 +2 pouvoirs = 10
CONTRE : 1 (DREILLARD)
ABSTENTIONS : 0**

Modification des Limites d'Agglomération

A l'entrée Est du village (Vincou), il s'avère nécessaire de modifier les limites d'agglomération, en effet les limites existantes ne prennent pas en compte l'évolution des constructions réalisées ces dernières années.

Il est donc proposé de déplacer les panneaux existants et d'implanter ces nouveaux panneaux sur la RD 239 (Branne-Créon) au PR 2+20.

Ces propositions sont votées comme suit :

**POUR : 8 +2 pouvoirs = 10
CONTRE : 1 (DREILLARD)
ABSTENTIONS : 0**

Demande réalisation ralentisseur (chicane) entrée village RD239

Afin de limiter encore la vitesse dans notre commune sur la RD239 à l'entrée du village, il est demandé de bien vouloir effectuer les études nécessaires à la réalisation de ralentisseurs de type chicane.

Travaux sur Route Communale de Curton :

Les membres présents sont favorables pour que la tranche de travaux conditionnelle d'un montant de 63 880 € HT soit effectuée.

Le Maire s'occupe de faire réaliser ces travaux.

**POUR : 9 + 2 pouvoirs = 11
CONTRE : 0**



QUESTIONS DIVERSES :

1) Chenil :

Demande des communes de Frontenac et Lestiac-de-Luzère :

La commune émet un avis favorable pour que ces communes deviennent adhérentes.

Séance levée à 20H30